

(N° 64.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1861-1862.

Projet de Loi contenant le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1863.

(Voir les N°s 103 et 130 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements est fixé, pour l'exercice 1863, à la somme de deux millions huit cent soixante-quinze mille deux cents francs (2,875,200 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 31 mai 1862.

*Le Président de la Chambre des
des Représentants,*
(Signé) E. VANDENPEEREBOOM.

Les Secrétaires,
(Signé) L. THIENPONT.
L. DE FLORISONE.

(2)

Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1863.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
NON-VALEURS.				
1	Non-valeurs sur la contribution foncière.	310,000	»	665,000 »
2	— — personnelle	250,000	»	
3	— sur le droit de patente	70,000	»	
4	— sur les redevances des mines.	5,000	»	
5	— sur le droit de débit des boissons alcooliques.	20,000	»	
6	— — des tabacs.	5,000	»	
7	Décharge ou remise du droit de patente pour inacti- vité de bateaux. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	5,000	»	
CHAPITRE II.				
REMBOURSEMENTS.				
8	Contributions directes, douanes et accises.	Restitutions de droits perçus abu- sivement, et remboursement de prix d'instruments, ainsi que des fonds reconnus appartenir à des tiers		2,212,200 »
9		Remboursement de la façon d'ou- vrages brisés par les agents de la garantie		
10		Remboursement du péage sur l'Escaut		
11	Enregistrement, domaines et forêts.	Restitutions de droits perçus abu- sivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistre- ment, de domaines, etc.—Rem- boursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.		
12	Trésor public. — Remboursements divers.		1,000	»
15	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		40,000	»
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS . . fr.		2,875,200	»	2,875,200 »